



Assemblée générale

Distr. générale
19 mars 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 115 b) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres du Comité des contributions

Note du Secrétaire général

1. Les articles 158 et 159 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale disposent ce qui suit :

Article 158

L'Assemblée générale nomme un Comité des contributions, qui est un comité technique comprenant dix-huit membres.

Article 159

Les membres du Comité des contributions, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels ; la durée de leur mandat est de trois ans, correspondant à trois années civiles. Les membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau. L'Assemblée générale nomme les membres du Comité des contributions au cours de la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des membres ou, si des sièges deviennent vacants, au cours de la session suivante.

2. Le Comité se compose actuellement des membres suivants :

Syed Yawar Ali (Pakistan)*
Cheikh Tidiane Dème (Sénégal)**
Jasminka Dinić (Croatie)*
Gordon Eckersley (Australie)**
Edward Faris (États-Unis d'Amérique)*
Bernardo Greiver del Hoyo (Uruguay)**
Michael Holtsch (Allemagne)***
Evgeny Kalugin (Fédération de Russie)***
Baudelaire Ndong Ella (Gabon)**

* A/73/50



Toshiro Ozawa (Japon)*
Tõnis Saar (Estonie)*
Henrique da Silveira Sardinha Pinto (Brésil)***
Ugo Sessi (Italie)**
Josiel Motumisi Tawana (Afrique du Sud)*
Alejandro Torres Lépori (Argentine)**
Steve Townley (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)***
Yoon Seongmee (République de Corée)***
Zhang Wei (Chine)***

* Mandat expirant le 31 décembre 2018.

** Mandat expirant le 31 décembre 2019.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2020.

3. Les mandats de M. Ali, Mme Dinić, M. Faris, M. Ozawa, M. Saar et M. Tawana venant à expiration le 31 décembre 2018, l'Assemblée générale sera appelée, à sa soixante-treizième session, à nommer six personnes pour pourvoir les sièges devenus vacants. Ces personnes seront nommées pour un mandat de trois ans, prenant effet le 1^{er} janvier 2019.

4. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission a présenté à l'Assemblée générale un projet de décision dans lequel figuraient les noms des personnes dont elle recommandait la nomination. Il est proposé de procéder de même à la soixante-treizième session.